



Municipalité de Hérouxville
1060, rang St-Pierre
Hérouxville, Québec, G0X 1J0
Tél.: (418) 365-7135
Fax : (418) 365-7041
Courriel : herouxville@regionmekinac.com



Demande d'autorisation pour les travaux dans le littoral ou la rive

Directives

Faire une description claire de votre requête et donner le maximum de renseignement afin de faciliter le traitement de votre dossier.

| Site concerné | Secteur | Numéro de lot |
|--------------------------------|---------------------|---------------|
| Numéro civique Rue | | |
| Identification du propriétaire | | |
| Nom et prénom | | |
| Adresse permanente | Ville | Code postal |
| Téléphone () - | Cellulaire () - | Courriel @ |

Identification du requérant

Même que le propriétaire

| | | |
|--------------------|---------------------|-------------|
| Nom et prénom | | |
| Adresse | Ville | Code postal |
| Téléphone () - | Cellulaire () - | Courriel |

Sujet de la demande d'autorisation

- Semis et plantation d'espèces végétal permanent et durable, méthode de stabilisation.
- Coupe d'assainissement (abattage d'arbres déficients, dépérissant ou mort).
- Coupe, élagage et émondage pour ouverture ou fenêtre de 5m.
- Construction d'un accès à un lac ou un cours d'eau (sentier, escalier).
- Construction d'un quai sur le littoral.
- Aménagement d'un passage à gué, ponceaux ou ponts.
- Autres :

Veillez joindre toutes les informations nécessaires à l'étude de votre demande, tel que :

- Plan d'implantation, précision sur le lieu d'exécution des travaux
- Méthode de travail pour l'exécution des travaux (Équipements utilisés, méthode de protection et de régénération des rives, etc)
- Date de début et Fin de projet (Échéancier des travaux si exécuté sur plusieurs semaines)
- Coût des travaux
- Croquis, Plan et détails de construction (stabilisation de rive, escalier, quai, etc.)
- Photo actuelle du lieu (ou des arbres déficients à couper)

Exécution des travaux , fait par :

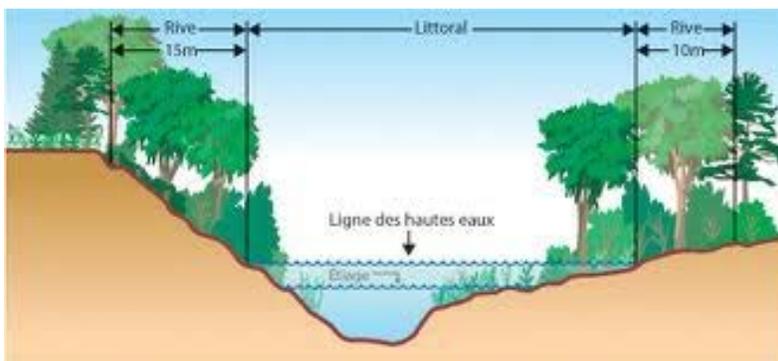
- le propriétaire**
- L'entrepreneur** (compléter les informations ci-dessous)

| | | |
|-----------------------|---------------------------------------|-----------------|
| Entrepreneur | | No. Licence RBQ |
| Adresse | Ville | Code postal |
| Téléphone () - | Cellulaire du responsable () - | Courriel |

| Nom en lettre moulées | Signature |
|-----------------------|-----------|
| | |
| Date : | |

Prendre note que :

- **La terminologie de la rive est**
Bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux (passe d'une prédominance de plante aquatique à plante terrestre). Elle est minimalement de 10m ou 15m selon la hauteur du talus (5m) et le degré de la pente (30 degrés).



Fiche du MDDEFP

- les constructions, les ouvrages et les travaux à des fins municipales, commerciales, industrielles, publiques ou pour des fins d'accès public, y compris leur entretien, leur réparation et leur démolition, sont assujettis à l'obtention d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).
- Le présent document présente de l'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.